Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260305-D20260306CES-DE

DÉP ARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe MICHEAU, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 26 février deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Etaient présents : BRIANT Patrick, BRUNERIE Gilles, GUYOMACH Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne Lise, LE BRAS Gaelle, LE DUC Jean Marc, LE SANN Marie Agnès, MICHEAU Christophe, SEVERE Elisabeth, SIBIRIL Florence,

Absent excusé :

Secrétaire de séance : IGNACIO Ivan

7. Cession d'un délaissé de voirie dans le lotissement Menec Bras

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame Roignant / Saout ont formulé la demande de racheter à la commune une partie de l'assiette de voirie située dans le lotissement de Menec Bras car cette dernière n'assure aucune fonction de desserte ou de circulation pour les propriétés riveraines.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la cession par la commune à Monsieur et Madame Roignant / Saout, de ces 2 parcelles de terrain situées en section AB sous les numéros 459 et 542, pour une surface globale de 01a 33ca moyennant l'euro symbolique,

Section	N° plan	Quote part Adresse	Contenance cadastrale
AB	0459	Menec Bras	64 m2
AB	0542	Menec Bras	59 m2

Les frais d'actes notariés et de géomètre afférents à la régularisation de la cession par la commune de Henvic à Monsieur et Madame Roignant / Saout, seront pris en charge par ces derniers.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à céder à Monsieur et Madame Roignant / Saout les parcelles AB n° 459 et 542
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant

le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260305-D20260306CES-DE

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe MICHEAU.

Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le